

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEVACHE

Séance du 4 avril 2019

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 29 mars 2019

Date d'affichage : 5 avril 2019

L'An Deux Mil dix neuf et le Quatre avril à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. CHEVALIER Jean-Louis Maire de Névache.

Présents : CASANOVA Frédéric, CHRETIEN Claudine, NOVO Riccardo, RAVARY Martin, ROUX Henry-Pierre, BLANC Roger, LEGER MIEGGE Adeline, VIGUIER Corinne.

Absents : ROINNE Bruno (Procuration à CHRETIEN Claudine).

En application de l'article L 2121-15 du CGCT Monsieur le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance. M. RAVARY Martin, conseiller municipal, qui se propose pour assurer cette fonction, est nommé Secrétaire de séance après avis favorable des membres présents.

N° 2019/00012

Objet de la Délibération

6 – NATURA 2000

6-2 - Animation du site

Monsieur le Maire demande à Mme CHRETIEN de présenter cette délibération.

Mme CHRETIEN rappelle à l'assemblée :

- que la commune de Névache s'est portée candidate, par délibération du 15 juin 2015, pour être structure animatrice du site Natura 2000 FR9301499 « Clarée » et que cette candidature a recueilli l'avis favorable des membres du COPIL réuni le 17 décembre 2015,
- que par délibération du 2 mai 2016 la commune de Névache a créé un poste de chargé de mission pour l'animation du site,
- que par délibération du 22 novembre 2018 la commune de Névache a sollicité l'Etat et l'Europe pour la reconduction de cette mission.
- que Mme Tiphaine LAVIGNE, dont le contrat vient à son terme le 3 juillet 2019 inclus, n'a pas la possibilité de poursuivre cette mission puisqu'elle est appelée à quitter la Région.

Afin de poursuivre cette mission d'animation, il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un nouvel agent sur le poste de chargé de mission « animation Natura 2000 » à 80% d'un équivalent temps plein (ETP) à compter du 4 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour :

- De recruter un nouvel agent sur le poste de chargé de mission (filiale technique, ingénieur principal, catégorie A, Bac+5 – indice majoré 4^e échelon) à compter du 4 juillet 2019. Ces missions seront de trois ordres :

1- Missions techniques :

Mise en œuvre des actions du DOCOB
Animation des contrats Natura 2000, des MAEC et de la charte Natura 2000
Evaluation des incidences Natura 2000
Suivi et coordination des actions mises en œuvre
Veille écologique

2- Missions d'animation :

Animation du comité de pilotage et de groupes de travail
Conseil auprès des collectivités, du public et des acteurs du territoire
Conception et diffusion de supports de communication
Echange et coordination avec les autres sites Natura 2000

3- Missions administratives :

Rédaction des rapports d'activités (état d'avancement, bilan annuel d'activités, bilan financier, ...)
Recherche de financements
Relations avec les différents partenaires du projet et les services de l'Etat

- D'engager les procédures de recrutement nécessaires pour assurer les missions de ce poste ;
- De s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention de l'aides de l'Etat et de l'Europe ;
- De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ;
- De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- D'autoriser le Maire à bien vouloir signer tous documents liés à ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

J. L. CHEVALIER